

Vaccination antigrippale Toute la population adulte doit pouvoir être vaccinée en pharmacie L'USPO veut convaincre le Gouvernement

La campagne de vaccination débutera le **15 octobre 2019 et prendra fin le 31 janvier 2020**. Des fiches pratiques et une vidéo détaillant les modalités pratiques et financières de la campagne vaccinale 2019-2020 sont en ligne sur le site www.uspo.fr

Afin de renforcer la couverture vaccinale, l'USPO a proposé au ministère que les pharmaciens puissent, dès la prochaine campagne, vacciner contre la grippe l'ensemble de la population adulte, et ce, sans aucune restriction.

Pour convaincre le Gouvernement, nous avons besoin de votre aide!

L'USPO met à votre disposition une enquête permettant de déterminer le nombre de vaccinations réalisées dans votre officine et le nombre de patients que vous n'avez pas pu vacciner car ils n'étaient pas ciblés par les recommandations vaccinales en vigueur.

Grâce à cette enquête, nous pourrons anticiper la prochaine campagne vaccinale, prévenir l'éco-organisme DASTRI du volume de déchets collectés, et témoigner concrètement au Gouvernement de la marge de progression pour la couverture vaccinale.

Vous pouvez renvoyer cette enquête avant le 31 décembre 2019, le mois de janvier étant peu significatif, par fax au 01 71 18 34 10 ou par mail : uspo@uspo.fr.

Merci de votre participation.

Gilles Bonnefond Président de l'USPO

Enquête vaccination

Combien de personnes ont été vaccinées dans votre officine du 15 octobre 2019 au 31 décembre 2019 ?

Z

TOTAL:

Combien de personnes avez-vous dû refuser car elles n'étaient pas concernées par les critères actuels ?

7

TOTAL: